

Protocole sanitaire

Accueil des enfants à l'école et en centre de loisirs

Octobre 2020

Informations générales

Tous les agents accueillant les enfants sont formés aux gestes barrières - **masques, distanciation, hygiène** - pour eux-mêmes, ainsi que pour les enfants dont ils ont la responsabilité.

Accueil et départ des enfants

- **Port du masque obligatoire** dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles maternelles et élémentaires (arrêté préfectoral)
- **Organisation d'accueils échelonnés** : l'accueil et le départ des enfants sont organisés afin d'éviter le rassemblement des enfants et des parents devant l'établissement.
- **Les parents sont invités à ne pas pénétrer dans l'établissement** : passation dans le hall de la structure, annonce via l'interphone, cahier des signatures mis à disposition au niveau de la porte d'accueil (chaque parent apporte son propre stylo).
L'agent réceptionne l'enfant le matin. Le soir, il prépare et regroupe les affaires de l'enfant pour la passation à l'entrée de la structure avec son parent.

Aménagement et entretien des établissements d'accueil

- **Les gestes barrières** doivent être appliqués en permanence, dès pénétration dans l'établissement, pour soi-même et les enfants.
- **Les jeux individuels** pouvant passer au lave-vaisselle et/ou ayant une garantie totale et complète de désinfection seront privilégiés et proposés à l'enfant. Ils sont mis à l'écart dès utilisation pour un nettoyage complet avant toute nouvelle utilisation.
- **Les salles sont aérées plusieurs fois par jour**, pendant au moins 10 minutes, durant les temps d'inoccupation.
- Chaque agent et chaque enfant doivent être en mesure de **se laver les mains** (eau, savon liquide, papier à usage unique) tout au long de la journée, au minimum : le matin en arrivant, après chaque activité, avant et après le repas, si l'agent et/ou l'enfant tousse et/ou éternue, au moment du passage aux toilettes, et à la fin de la journée.

Nettoyage et désinfection des locaux

- La société de nettoyage ESP assure **quotidiennement** un nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier. **Un nettoyage supplémentaire** est également effectué le mercredi en ce qui concerne les écoles du 1^{er} degré.
- Un **réapprovisionnement en savon et essuie-mains en papier** a lieu également en milieu de journée en fonction des besoins sur chaque école. Cette tâche est assurée par un agent du service restauration.



Temps de restauration

- **Le nombre d'agents présents** est limité au minimum, chacun ayant sa zone de travail délimitée.
- **Les chaises et tables** utilisées par les enfants sont installées en amont ainsi que les plateaux sur les tables concernées.
- **La prise des repas** est organisée en horaires décalés afin de créer des groupes bien distincts et d'éviter les croisements.
- À l'occasion des repas, **les encadrants gardent leur masque** pour assurer l'accompagnement des élèves en toute sécurité. Il ne se restaurent eux-mêmes qu'une fois le service terminé, donc hors de la présence des enfants, ou sur une table séparée (service élémentaire).

Limitation des croisements des enfants dans l'établissement

- L'organisation de la journée dans les établissements municipaux respectent la consigne de tout croisement des différents groupes d'enfants. **Les temps d'activité, de récréation et de restauration sont organisés séparément** afin de maintenir les barrières sanitaires.

Enfants porteurs de handicap

Une attention particulière est demandée aux encadrants concernant les enfants porteurs de handicap. Cette mesure accompagne plus particulièrement les élèves du cours préparatoire.